

UC Irvine

UC Irvine Previously Published Works

Title

Des transitions injustes vers le charbon et l'hydroélectricité en Inde

Permalink

<https://escholarship.org/uc/item/1z1354fv>

Journal

Alternatives Sud, XXXI(2)

Author

Kumar, Mukul

Publication Date

2024-05-31

Copyright Information

This work is made available under the terms of a Creative Commons Attribution License, available at

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Peer reviewed

Des transitions injustes vers le charbon et l'hydroélectricité en Inde¹

Mukul Kumar²

En Inde, les transitions énergétiques vers le charbon et l'hydroélectricité exercent une pression sur les ressources naturelles qui affecte gravement les communautés marginalisées, en particulier autochtones. Le modèle libéral de la transition « juste », centré sur la consultation et la participation des « parties prenantes », légitime en réalité les processus d'expropriation en ce qu'il ignore les asymétries et les violences d'État.

En 2020, le Premier ministre indien Narendra Modi a dévoilé l'initiative « *Unleashing Coal* », qui vise à mettre aux enchères quarante-et-un nouveaux blocs de charbon, dont la capacité correspond à un tiers de la production nationale, en vue d'investissements directs privés et étrangers (Ministère indien du charbon, 2020). Avec ces nouveaux sites, la production indienne sera portée à un milliard de tonnes de charbon par an. L'expansion de l'industrie du charbon se fera essentiellement dans les districts tribaux de l'Inde, qui contiennent 60 % des forêts du pays, des territoires déjà ravagés par des décennies de violence d'État et de déplacements massifs de populations (Ministère des affaires tribales, 2014). L'Inde est donc en pleine transition... vers une augmentation de

1. Version réduite et actualisée par son auteur de l'article paru dans *Climate and Development*, 1-11, décembre 2023, sous le titre : « Violent transitions: towards a political ecology of coal and hydropower in India ».

2. Géographe du développement, professeur assistant au Department of Urban Planning and Public Policy à l'Université de Californie à Irvine, chercheur spécialisé en écologie politique et en politiques énergétiques en Asie du Sud.

l'extraction de charbon (Edwards, 2019 ; Oskarsson et col., 2021 ; Roy et Schaffartzik, 2021).

Dans le même temps, le pays s'est donné pour objectif d'augmenter sa capacité de production d'énergie renouvelable pour atteindre 500 GW d'ici à 2030, ce qui est considérable sachant que la puissance installée s'élevait à 191 GW au début de l'année 2024.³ Afin d'accélérer cette transition « verte », le gouvernement indien offre des incitations financières substantielles pour développer des barrages hydroélectriques. Cependant, la transition vers les énergies bas carbone s'accompagne de formes de violence d'État (*state-sanctioned violence*)⁴ et d'expropriation des terres pour faire la place aux barrages et à leurs réservoirs. Les mouvements pacifiques s'étant opposés à l'expansion de ces activités sont régulièrement criminalisés et soumis à la violence policière. Le changement de modèle énergétique a donc pour effet de marginaliser davantage les communautés autochtones, les *Adivasis*.

Quelle justice dans la transition juste ?

Les débats sur la transition énergétique en Inde ont progressivement pris en compte la question de la justice, en s'appuyant sur le concept de « transition juste » développé dans le Nord global. Le ministère indien du charbon a récemment annoncé la mise sur pied d'une Division de la transition équitable, financée par la Banque mondiale (Jai, 2022). Il existe également un Comité interministériel pour la transition juste vers la sortie du charbon qui a recommandé d'engager « *des représentants des communautés locales affectées* » autour des mines de charbon et des centrales électriques, afin d'élaborer un « *plan de redéveloppement et de réaffectation* ».

Pour que les transitions énergétiques en Inde soient vraiment justes, il est cependant essentiel que les cadres politiques de la transition juste prennent en compte les histoires régionales de déplacements des communautés autochtones et des communautés

3. À titre de comparaison, la croissance de 5 GW du parc électrique renouvelable français en 2022 a été considérée comme une augmentation « record ». La puissance installée du renouvelable s'élevait cette année à 65 GW et représentait un quart de la consommation électrique de la France, www.actu-environnement.com/ae/news/2022-niveau-historique-electricite-renouvelable-France-42221.php4 (NDLR).

4. L'expression *state-sanctioned violence* renvoie aux violences commises directement par les forces de l'État ou légitimées par l'État. Par commodité, nous utiliserons l'expression « violence d'État » (NDT).

rurales et marginalisées de Dalits, de paysan·nes sans terre et de pêcheur·euses artisanaux·ales (Bhushan et col., 2021 ; Chhotray, 2022 ; Lahiri-Dutt, 2023 ; Oskarsson et Chhotray, 2021 ; Roy et col., 2019).

La relation entre la violence d'État et l'expropriation de terres dans le cadre des politiques de transition juste n'a jusqu'à présent pas fait l'objet d'une attention suffisante. Sravan et Mishra (2023), par exemple, affirment que « *la transition juste et les objectifs de développement durable peuvent tous deux être atteints avec le concours de l'armée* », sans tenir compte des pogroms bien documentés menés à l'encontre des *Adivasis* avec l'aval de l'État dans les districts forestiers dépendants du charbon. Les théories de la transition juste tendent à ignorer les formes de violence d'État et les expropriations foncières engendrées par les activités menées au nom de la transition énergétique.

Le modèle de la transition juste met l'accent sur l'inclusion de toutes les parties prenantes, et en particulier des travailleur·euses officiellement employés dans les industries de combustibles fossiles, dans le processus de transition vers une économie à faible intensité de carbone. La gouvernance des parties prenantes est toutefois ancrée dans les conceptions libérales de l'inclusion et de la participation, qui supposent que tous les acteurs ont des chances égales de participer aux transitions énergétiques menées par l'État. Pourtant l'État n'est pas un pourvoyeur neutre des idéaux libéraux de participation, d'inclusion et de justice, mais bien plutôt « *un lieu de contestation* » (Pulido, 2017).

Et cependant, plusieurs législations ont été adoptées en Inde qui visent à protéger les terres et les ressources naturelles indigènes, comme la loi sur les dispositions des conseils de village (Provisions of the Panchayats Act), la loi sur les droits forestiers (Forest Rights Act), ainsi que les annexes 5 et 6 de la Constitution indienne. Dans la pratique toutefois, les sociétés minières publiques ou privées réussissent à contourner ces lois en recourant à la violence et à la coercition judiciaire.

Lorsque les *Adivasis* revendiquent leurs droits légaux à l'eau, à la forêt et à la terre, l'État réagit en bafouant les lois et en réprimant violemment les résistances (Swamy, 2018). Les terres indigènes ont été colonisées par l'État indien et son appareil juridique et militaire pour permettre l'extraction continue de combustibles fossiles (Kikon, 2019). Le modèle politique pour une transition juste, ancré dans les

conceptions libérales de participation et d'inclusion, constituera-t-il un nouveau moyen d'expropriation des terres et des moyens de subsistance des *Adivasis* et des communautés de première ligne ? Comment les conceptions libérales, qui ne reconnaissent pas, et encore moins réparent, les histoires de la violence d'État et de la dépossession peuvent-elles conduire à une transition énergétique réellement juste ?

Deux projets de transition pas si différents dans leurs conséquences

Bien que l'Inde se soit engagée à développer les énergies bas carbone en vue d'atteindre l'objectif zéro émission nette en 2070, le pays connaîtra une transition vers une augmentation de l'extraction de charbon dans les années à venir. Aucune transition vers la sortie du charbon n'est donc envisagée à court et à moyen terme, comme le souligne le Comité interministériel sur la transition juste nouvellement constitué en Inde. Au contraire, de nouvelles mines de charbon seront ouvertes pour répondre à la demande d'énergie et de charbon, ce qui implique une consolidation du modèle de promotion des grandes mines.

Plus des trois quarts de l'augmentation de la production de charbon aura lieu dans les États d'Odisha, du Chhattisgarh et du Jharkhand (Global Energy Monitor, 2022). En dépit de l'augmentation de la demande de charbon, de l'ordre de 63 % pour atteindre 1,3 à 1,5 milliard de tonnes à l'horizon 2030, la part du charbon dans le bouquet énergétique indien diminuera, étant donné l'augmentation relativement plus importante des technologies de production d'énergie à faible intensité en carbone, selon le projet d'étude économique réalisé en 2021-2022 par le Comité interministériel sur la transition juste (2022).

En effet, parallèlement au développement continu de l'industrie indienne du charbon, le pays connaît une transition hydroélectrique d'une ampleur sans précédent. L'hydroélectricité représente une capacité installée de 145 GW, soit 13 % de la capacité de production d'énergie totale du pays. L'Inde est le deuxième plus grand marché de croissance pour les barrages hydroélectriques dans le monde et elle ajoutera 30 GW de nouvelle capacité hydroélectrique d'ici 2030 (Agence internationale de l'énergie, 2021)⁵.

5. Par comparaison, la France bénéficiait en 2022 d'une puissance hydroélectrique installée de 26 GW, correspondant à environ 11 % de l'électricité consommée (NDLR).

La plupart des nouveaux projets hydroélectriques sont situés dans l'Himalaya, où trente d'entre eux sont en cours de construction (Athrady, 2023). Le gouvernement a classé les barrages hydroélectriques de petite et grande taille parmi les énergies renouvelables, ce qui offre de nouvelles formes de soutien financier aux promoteurs et génère de nouvelles réglementations pour accélérer « l'accès à la terre et les défis liés à la délivrance des permis » (Agence internationale de l'énergie, 2021). Et pourtant les barrages hydroélectriques sont particulièrement gourmands en terres et entraînent un « niveau considérablement élevé de répression, de criminalisation et d'assassinat de leaders sociaux » (Temper et col., 2020).

Il est instructif de réaliser une analyse comparative de la violence dans les secteurs en expansion du charbon et de l'hydroélectricité en Inde. Le concept plus large de « transitions violentes » met en évidence le rôle de la violence d'État dans l'écologie politique des transitions énergétiques.

L'écologie politique du charbon et de l'hydroélectricité

Le courant de la *political ecology*⁶ fournit un cadre théorique pour comprendre les conflits violents liés à l'accès aux ressources naturelles, en tenant compte de leur inscription dans des contextes historique et géographique particuliers (Peet et col., 2011). Alors que les spécialistes de la sécurité environnementale estiment que les conflits écologiques sont le produit d'une cause unique, comme la « malédiction des ressources », les théoricien·nes de la *political ecology* ont proposé une autre conceptualisation de ce que Peluso et Watts (2001) appellent les « environnements violents », qui se centre sur la manière dont les environnements particuliers façonnent « les possibilités et modalités d'expression de la violence ».

Ils et elles ont accordé une attention particulière à la manière dont les relations de pouvoir entre acteurs inégaux – institutions multilatérales (comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international – FMI), gouvernements centraux et régionaux, pouvoir militaire et policier, sociétés multinationales, organisations non

6. La *political ecology* est une approche développée à l'origine dans le monde anglo-américain, qui « analyse le pouvoir et les luttes pour le pouvoir en matière de gestion de l'environnement, ce qui rend nécessaire de se concentrer sur les divers acteurs du secteur de l'environnement et les intérêts qu'ils défendent, ainsi que sur les discours établissant le mode de compréhension en vigueur des thèmes et des problèmes concernés » (Benjaminson et Svarstad, 2009) (NDLR).

gouvernementales et mouvements sociaux –, structurent les processus mondiaux d'extraction (Goldman, 2008).

Le cadre analytique de la *political ecology* permet non seulement de procéder à une évaluation comparative de la manière dont les projets de charbon et d'hydroélectricité sont rendus possibles à travers des conflits violents entre des acteurs inégaux, mais il permet aussi de souligner les limites des approches libérales de la transition juste, en ce qu'elles n'abordent pas le rôle de la violence d'État dans la facilitation de l'expropriation des terres à des fins de transition énergétique. Trois apports de la *political ecology* en matière d'analyse des processus d'extraction de ressources énergétiques et d'expropriation foncière sont particulièrement pertinents pour l'analyse des transitions énergétiques violentes dans le contexte indien.

Premièrement, les tenants de la *political ecology* ont analysé la façon dont les industries de combustible fossile et d'énergie à faible intensité en carbone s'appuient sur des formes libérales de gouvernance, telles que la responsabilité sociale des entreprises et les audiences publiques, afin de légitimer les processus d'extraction (Le Billon, 2021 ; Watts, 2005). Les politiques environnementales menées par l'État légitiment souvent l'expansion des industries extractives, qui opèrent dès lors en toute impunité.

En effet, plutôt que de réparer les injustices environnementales, « l'État a mis au point de nombreuses initiatives dans le cadre desquelles il réalise un exercice formel de mise en scène de l'activité réglementaire, en particulier la participation, sans produire de changements significatifs » (Pulido, 2017). Les fréquentes violations des garanties légales des terres tribales par l'État indien et les gouvernements régionaux afin de permettre l'expansion des projets de charbon et d'hydroélectricité valident cette analyse.

Alors que les approches libérales de la transition juste cherchent à travailler avec et par le truchement de l'État, la *political ecology* des transitions énergétiques nous invite à adopter un point de vue critique sur l'État et les formes de violence qu'il cautionne. Si l'on s'intéresse à la régulation de l'extraction du charbon en Inde, on constate que trois types de « parties prenantes » sont invitées à participer au groupe de travail sur la transition juste présidée par le ministère du charbon : des représentant·es de l'État (y compris du ministère du charbon), des représentant·es de l'industrie du charbon et des représentant·es des communautés dépendantes du charbon (*coal-dependent communities*). Alors que de tels

programmes exigent l'intégration de représentant·es des communautés affectées, en pratique, la violence d'État et l'expropriation foncière empêchent les communautés autochtones d'exprimer leurs désaccords, a fortiori d'influencer les politiques de transition énergétique et d'utilisation des terres.

Deuxièmement, les théoriciens de la *political ecology* ont conceptualisé les transitions énergétiques comme des processus extractifs qui impliquent le prélèvement des ressources naturelles, souvent par la force. Les transitions énergétiques ne sont pas des processus de marché sans frottement (*frictionless*) qui génèrent des emplois, mais plutôt des processus d'extraction dans lesquels de puissants intérêts particuliers, tels que les industries de combustibles fossiles, affirment leur contrôle sur la terre, la main-d'œuvre et les ressources naturelles (Appel et col., 2015 ; Huber, 2015 ; Lahiri-Dutt, 2014 ; Valdivia, 2018). L'expropriation des terres pour l'exploitation de mines de charbon et de centrales électriques au charbon a dépossédé plus avant les communautés rurales et marginalisées, généralement sans créer d'emplois pour ces mêmes communautés (Roy et col., 2019).

« Une transition juste doit prendre en compte les millions de personnes qui trouvent dans le secteur informel du charbon des moyens de subsistance précaires, mais cruciaux. Les personnes qui devraient bénéficier de la réhabilitation des champs miniers devraient donc être celles qui ont des revendications historiques sur la région, ont perdu leurs terres pour une bouchée de pain, soit typiquement les groupes adivasis, les travailleurs informels et les autres migrant·es arrivé·es récemment dans les bassins miniers, comme les Dalits et les membres d'autres castes inférieures » (Oskarsson et Chhotray, 2021).

Troisièmement, la *political ecology* a mis en évidence les conséquences des ruptures violentes du lien des autochtones à la terre, entraînées par les processus d'expropriation. Alors que les histoires coloniales et postcoloniales du contrôle de la terre sont souvent absentes des analyses libérales des transitions justes, les théories postcoloniales de la justice s'intéressent à la *« justice foncière, dans la mesure où une grande partie du savoir est ancrée dans de bonnes relations avec la terre, que le colonialisme continue de dégrader »* (Sovacoal et col., 2023). Les théories de la transition juste sont fondées sur les notions libérales de territoire et de propriété

privée qui occultent les relations foncières, la territorialité et les formes d'appartenance des communautés indigènes.

En revanche, la *political ecology* est centrée sur « *les modes indigènes de connaissance de la terre* » ancrés dans les luttes pour le territoire ancestral et la souveraineté (Middleton, 2015). Les formes de violence historique liées au processus d'expropriation des terres indigènes ne sont pas seulement inscrites dans les terres et les forêts dont dépendent les communautés marginalisées, mais également dans les corps des tribus, des castes et des genres marginalisés (Baviskar, 2001 ; Doshi, 2017 ; Ranganathan, 2022). « *Les peuples autochtones ont peu de raisons de faire confiance aux institutions publiques qui proposent des projets qui affectent ou qui ont lieu sur leurs terres, qu'ils visent à réduire ou qu'ils contribuent à aggraver le changement climatique anthropique* » (Whyte, 2020).

L'intensité des conflits liés au charbon et à l'hydroélectricité

L'intensité des conflits liés au charbon ou à l'hydroélectricité en Inde peut faire l'objet de comparaison sur base du *Global Atlas of Environmental Justice* (<https://ejatlas.org/>, 2023), qui classe les conflits environnementaux en fonction de leur intensité : latente, faible, moyenne et forte. Les conflits latents sont caractérisés par l'« absence d'organisation visible », les conflits de faible intensité présentent « une certaine organisation locale », les conflits d'intensité moyenne impliquent « des manifestations de rue (et) une mobilisation visible », tandis que les conflits à forte intensité sont définis comme « larges » avec « une mobilisation de masse, de la violence (et) des arrestations ».

Nous avons analysé soixante-quatre projets d'extraction de charbon et cinquante-sept barrages hydroélectriques en Inde à l'aide des fiches de l'atlas. Au total, 87,4 % des projets liés au charbon ont provoqué des conflits de moyenne ou de forte intensité, tandis que 12,4 % ont suscité des conflits d'intensité latente ou faible. Côté barrages, 85,9 % des projets ont impliqué des conflits de moyenne ou de forte intensité, contre 14 % qui ont été marqués par des conflits d'intensité latente ou faible. Ces résultats suggèrent donc que les projets liés au charbon ou à l'hydroélectricité sont très fréquemment caractérisés par des conflits de moyenne ou de forte intensité. Au total, 51,5 % des projets relatifs au charbon et 40,3 % de ceux relatifs à l'hydroélectricité ont impliqué une mobilisation de masse, des arrestations et de la violence.

La violence dans la transition vers plus de charbon

Bien que, selon l'atlas, 51,5 % des projets liés au charbon impliquent des conflits de haute intensité, les cadres politiques de la transition juste ne tiennent pas compte de ces injustices historiques et actuelles. Les défenseurs des transitions justes ont appelé à une « bonne gouvernance » et à des « processus décisionnels inclusifs » pour planifier la transition vers l'abandon du charbon. Pourtant, comme l'indique le Comité interministériel indien sur la transition juste (2022), il n'existe pas de plans immédiats pour abandonner le charbon. Au contraire, de vastes projets d'expansion sont en cours.

Qui plus est, loin d'impliquer les communautés marginalisées dans les processus décisionnels, l'expansion de l'industrie du charbon indienne s'est faite à travers la violence d'État, la confiscation des forêts et des terres agricoles et le contournement des garanties légales protégeant les terres tribales. Lorsque les *Adivasis* s'opposent à l'expansion de l'industrie du charbon et font simplement valoir leurs droits constitutionnels à la terre, la réponse prend la forme de la violence d'État et de la coercition judiciaire. Il est donc vraisemblable que les politiques « inclusives » de transition juste constituent une nouvelle « arène pour légitimer l'expropriation des ressources des populations tribales » (Xaxa, 2022).

À rebours des appels à la « participation » et à l'« inclusion » dans les processus décisionnels, il y a lieu d'évaluer le rôle de la violence d'État dans l'écologie politique de la transition vers plus de charbon en Inde, notamment sur la frontière du charbon, dans les États de Madhya Pradesh, du Chhattisgarh, du Jharkhand et de l'Andhra Pradesh. Alors que l'État est censé être un pourvoyeur de justice, il a privilégié les intérêts des industries extractives au détriment des droits constitutionnels des *Adivasis* (Damodaran et Padel, 2018).

La loi sur les *panchayat* (conseils de village) prévoit que l'acquisition de terres soit subordonnée au consentement des *gram sabha* (assemblées de village) (Choubey, 2020). Cette disposition est cependant souvent outrepassée. Dans le Madhya Pradesh, de violents conflits ont éclaté entre la police, les *Adivasis* et les militants écologistes après que les mines de charbon controversées de Mahan, une coentreprise entre Hindalco Industries et Essar Power, ont acquis des terres sans consulter le *gram sabha* du village de Choura. Plus précisément, une fausse résolution du *gram sabha* a été présentée pour obtenir des autorisations. En réaction, 5 000 *Adivasis* ont décidé de marcher en signe de protestation jusqu'au

Bureau des mines (Ghosh, 2021). Malgré les preuves de falsification et de malversation, l'acquisition des terres s'est poursuivie en violation non seulement de la loi sur les *panchayat*, mais aussi de la loi sur les droits forestiers qui protège les revendications des *Adivasis* sur les terres forestières.

Selon une étude de Talukdar et Pillai (2022), l'État et l'industrie du charbon se sont livrés à une série de pratiques visant à contourner cette législation. Non seulement des agents de l'entreprise ont harcelé des femmes qui protestaient contre l'abattage d'arbres, mais des responsables publics ont aussi menacé les femmes mobilisées de viol et de violences sexistes, tandis que la police a refusé de donner suite à leurs plaintes et a même parfois porté de fausses accusations contre les activistes. Les autorités du Madhya Pradesh ont contourné le processus de consentement de la communauté dans cinquante-trois villages. En collaboration avec Greenpeace, les *Adivasis* ont décidé de contester les autorisations forestières du projet. Le projet de mine de charbon de Mahan a finalement été annulé par le gouvernement Modi, mais une vague de répression s'en est suivie contre Greenpeace (Talukdar, 2018).

Dans d'autres cas ayant suscité la mobilisation des *Adivasis*, ce sont des entreprises publiques de combustible fossile qui ont procédé à l'acquisition de terres en violation des dispositions de la loi sur les *panchayat*. La forêt de Hasdeo Arand (État du Chhattisgarh), par exemple, est habitée par la communauté Gond, qui l'entretient et la protège depuis des siècles. Or cette forêt, l'une des plus grandes de l'Inde, a sous sa surface plus de 5 milliards de tonnes de charbon. Les autorités de l'État ont refusé de reconnaître les droits forestiers communautaires des *Adivasis*, en invoquant le fait que ces droits légaux « *entravent les opérations d'extraction du charbon dans la région* » (Kohli, 2018).

En réponse aux plans d'expansion de l'industrie du charbon au Chhattisgarh, une série de mouvements anti-charbon ont été lancés pour affirmer le droit à l'autogouvernement des *Adivasis*, dont une marche gandhienne non violente de 300 kilomètres. Le Chhattisgarh Bachao Andolan, une alliance de mouvements populaires du Chhattisgarh, a publié une déclaration indiquant que vingt *gram sabhas* avaient adopté des résolutions contre l'exploitation du charbon dans la région.

Malgré l'opposition soutenue des *gram sabhas*, le gouvernement a attribué plusieurs blocs de charbon dans la région (Gupta

et Roy-Chowdhury, 2017). Alors que la construction de la deuxième phase de la mine de charbon de Parsa East Kente Basan au Chhattisgarh a commencé, une « *force de police importante* » a été « *déployée* » pour « *l'abattage des arbres* » et « *dix villageois ont été arrêtés pour avoir prétendument entravé le travail officiel* » (*Economic Times*, 2022).

La transition vers plus de charbon en Inde a été mise en œuvre par le biais d'un processus d'acquisition de terres de longue durée, ponctué par des violences d'État. Au Jharkhand, Coal India a lancé l'exploitation du gisement de charbon de North Karanpura sur les terres des *Adivasis*. Les filiales de Coal India possèdent et exploitent des mines de charbon à ciel ouvert, une activité particulièrement gourmande en terres, dans laquelle les forêts, les rivières et le sol lui-même sont arrachés pour permettre l'extraction du charbon, produisant ainsi « *de nouveaux·elles réfugié·es du charbon* » (Lahiri-Dutt et col., 2012).

Compte tenu de l'ampleur des mines de charbon à ciel ouvert et de la politique controversée de l'Inde en matière d'acquisition de terres, comment l'État acquiert-il des forêts et des terres agricoles pour l'extraction du charbon ? Pour Oskarsson et col. (2019), le processus d'acquisition de terres pour les gisements de charbon de North Karanpura doit être compris comme un processus progressif et cumulatif de dépossession. La terre est d'abord acquise pour constituer des « *blocs de charbon* », qui sont ensuite subdivisés en mines de charbon qui, à leur tour, continuent d'acquérir des terres et de déposséder les communautés rurales et marginalisées. Ces processus cumulatifs de dépossession sont en partie accomplis à l'aide de la violence de l'État.

La construction des nouvelles mines de charbon de North Karanpura, par exemple, s'est heurtée à l'opposition des villageois·es à la vente de leurs terres agricoles. En 2015, 200 d'entre eux et elles ont protesté, dans le district d'Hazaribagh, contre le processus d'acquisition de terres pour une mine de charbon appartenant conjointement à Coal India Limited et à la National Thermal Power Corporation. Roy et Schaffartzik (2021) rapportent que la violence policière, y compris l'utilisation de gaz lacrymogène et vingt-deux tirs à balle réelle, ont blessé six personnes, qui ont ensuite été arrêtées alors qu'elles recevaient des soins à l'hôpital. En octobre 2016, la police a tiré à soixante reprises sur une manifestation dans le

village de Chiru Barwadih, tuant cinq personnes et en blessant quarante autres.

Tout comme les mines et les centrales électriques au charbon du centre et de l'est de l'Inde, les centrales des États côtiers ont été le théâtre de controverses, de protestations populaires et de violents conflits fonciers (Kohli et Menon, 2016 ; Kumar, 2021 et 2022 ; Oskarsson et col., 2021). En 2010, 3 000 policiers ont été déployés pour bloquer les agriculteur·trices et les pêcheur·euses qui protestaient contre l'implantation de la centrale électrique de 2 640 MW de Sompeta dans les zones humides côtières de l'Andhra Pradesh (Jahnavi et Satpathy, 2022 ; *Times of India*, 2012).

La police a érigé en infraction le rassemblement de plus de cinq personnes en vertu de l'article 144 du code indien de procédure pénale, afin d'empêcher d'autres manifestations et de récupérer les terres que les manifestant·es avaient occupées (*Times of India*, 2012). Lors de violents affrontements avec la police en juillet 2010, « *les manifestant·s ont été battu·es et se sont fait tirer dessus, trois ont été tués et des centaines d'autres ont subi de graves fractures et des lésions de la colonne vertébrale. Des centaines de personnes ont été emprisonnées et les procès se poursuivent* » (Jahnavi et Satpathy, 2022).

Si les mouvements populaires ont finalement réussi à empêcher le développement des centrales électriques au charbon à Sompeta, les meurtres de manifestant·es anti-charbon ne sont malheureusement pas rares dans l'Inde d'aujourd'hui. En effet, pas moins de vingt militant·es anti-charbon ont été tué·es en Inde entre 2006 et 2016 (Global Energy Monitor, 2023). Six d'entre ceux et celles qui s'opposaient à l'acquisition de terres, ont été tués au Jharkhand (Global Energy Monitor, 2023 ; Kiro, 2018). Dans certains cas, comme celui de la religieuse jésuite Valsa John, qui organisait des campagnes pour récupérer les terres des *Adivasis* dans le cadre de la loi sur les *panchayat* au Jharkhand, les militant·es anti-charbon ont été « *tué·es à l'arme blanche* » par des « *individus engagés par les compagnies minières* » (Global Energy Monitor, 2023 ; Hansdak, 2011).

L'expansion des mines de charbon et des centrales électriques au charbon a été rendue possible par l'assassinat d'activistes, l'expropriation des terres des *Adivasis*, la criminalisation de la dissidence et le non-respect des garanties légales relatives aux terres tribales. Toute discussion sur une transition énergétique juste doit

tenir compte de ces antécédents de violence étatique et les réparer. Le cadre libéral de l'inclusion des parties prenantes est donc loin de répondre aux exigences des communautés rurales.

La violence dans la transition vers l'hydroélectricité

Alors que l'Inde connaît une transition violente vers une augmentation de l'extraction du charbon, les infrastructures hydroélectriques sont également construites à un rythme sans précédent. L'énergie hydroélectrique est présentée comme une alternative « verte » et « durable » aux combustibles fossiles. Pourtant, nombre des dimensions violentes de l'extraction du charbon caractérisent également la construction des barrages, car les communautés rurales et marginalisées qui s'opposent à l'expansion de ces infrastructures sont souvent victimes de violences cautionnées par l'État pour avoir contesté l'expropriation de leurs terres.

En effet, d'après le *Global Atlas of Environmental Justice* (<https://ejatlas.org/>), 40,3 % des projets hydroélectriques donnent lieu à des conflits de forte intensité. Comme dans le cas du charbon, l'expansion des barrages implique régulièrement le contournement des cadres juridiques existants qui protègent les droits fonciers des *Adivasis* et entraînent la criminalisation de toute tentative de défense de ces garanties légales.

Les déplacements violents générés par les barrages hydroélectriques sont souvent oubliés dans les programmes de transition juste ancrés dans l'imaginaire libéral des transitions « vertes », qui se concentrent plutôt sur la « participation » et l'« inclusion ». Pourtant ils sont bien réels. Le cas le plus connu de déplacement causé par un méga-barrage est sans doute le projet Sardar Sarovar, qui a déplacé plus de 200 villages et 320 000 personnes (Chandran, 2017 ; D'Souza, 2002 ; Whitehead, 2010).

Le récit désormais classique de Baviskar (2015 [1995]) sur la lutte du Narmada Bachao Andolan (Mouvement Sauvons la rivière Narmada) contre le barrage de Sardar Sarovar met l'accent sur le rôle de l'État dans la criminalisation de la dissidence : « *Les femmes, qui sont stratégiquement placées aux premiers rangs de la plupart des manifestations, sont particulièrement soumises à des agressions brutales. Leurs vêtements sont arrachés en public et elles sont traînées par les cheveux. Lors d'un incident, une femme enceinte a été frappée au ventre à plusieurs reprises avec la crosse d'un fusil.* »

Les manifestations pacifiques ont donné lieu à un harcèlement policier, à des arrestations massives et à des violences sexistes. Face à cette violence d'État illégale, les dirigeant·es du Narmada Bachao Andolan contre le méga-barrage ont appelé les villageois·es à mener une résistance non violente. Par la suite, l'État a tenté de coopter ces manifestations non violentes à grande échelle, menées par des dizaines de milliers d'*Adivasis*, par le biais de politiques libérales de participation et d'inclusion.

L'État a offert aux personnes déplacées des compensations dérisoires : des terres inadéquates et des emplois précaires dans des endroits éloignés qui ont finalement servi à isoler les communautés *adivasis* les unes des autres et ont brisé leur relation historique avec leurs terres et rivières ancestrales (Whitehead, 2010). Les violences policières et la criminalisation de la contestation rendent possibles l'expropriation des terres et la « réinstallation », qui ne laissent d'autre choix aux *Adivasis* que d'émigrer une fois leurs terres submergées par les méga-barrages.

Dans l'Andhra Pradesh, les impacts sociaux et environnementaux du barrage de Polavaram sur le fleuve Godavari risquent d'être encore plus catastrophiques que ceux du barrage de Sardar Sarovar sur la Narmada. Au total, le barrage devrait déplacer 276 villages et environ 177 275 personnes, selon l'évaluation de l'impact environnemental du projet (Down to Earth, 2015). Plus de 38 000 hectares de terre, dont 12 000 hectares de terre communautaire, seront inondés (Rao, 2006).

Une grande partie des terres destinées au barrage de Polavaram sont des terres tribales protégées en vertu de la 5^e annexe de la Constitution et de la loi sur les *panchayat*, qui ont été largement ignorées au cours du processus d'acquisition des terres pour le projet. Lorsque les *Adivasis* ont exprimé leur opposition au projet, l'État s'est engagé dans des tactiques illégales pour se réserver les terres, y compris à travers des arrestations et des « fausses affaires » (Padel, 2014). De violents affrontements ont opposé la police et les manifestant·es lors d'une mobilisation de 3 000 *Adivasis* devant un bureau gouvernemental en 2005, qui ont débouché sur l'arrestation de onze militant·es (Bondla et Rao, 2010).

Plus récemment, lorsque des dirigeants *adivasis* et dalits ont organisé des manifestations pour réclamer la réinstallation et la réhabilitation des familles affectées, les organisateurs furent assignés à résidence (Naidu, 2021). Pour Umamaheshwari (2014), ce

processus peut être interprété comme un «démembrement»: les communautés adivasi sont violemment amputées de leurs terres, de leurs rivières et, de fait, des processus démocratiques et de développement. Les *Adivasis* perdent dès lors leur identité et en sont réduit-es à la condition de travailleur-euses salarié-es migrant-es. «*Nous sommes maintenant sans terre, au chômage et sous le coup d'une lourde dette que nous avons dû contracter pour survivre*», réclamait un représentant d'une communauté déplacée (Land Conflict Watch, 2016).

Depuis la libéralisation de l'économie dans les années 1990, l'Himalaya a été redéfini en tant que site pour la création de plus de 100 000 MW de barrages hydroélectriques, afin d'atténuer les émissions de carbone. On assiste également à une évolution vers des barrages plus petits, «au fil de l'eau», c'est-à-dire sans retenue d'eau, mais qui impliquent néanmoins le détournement des rivières par des canaux souterrains et des tunnels, produisant de nouveaux types de catastrophe géologique et d'enclosure des forêts (Asher et Bhandari, 2021 ; Gergan, 2020 ; Vaishnav et Baka, 2022).

Dans l'État himalayen d'Himachal Pradesh, des barrages au fil de l'eau ont été proposés comme alternative aux grands barrages et les politiques de l'État en matière d'énergie hydroélectrique ont été modifiées pour accélérer la construction de petits barrages de moins de 5 MW, souvent en contournant les droits forestiers et les dispositions concernant les *panchayat* (Thakur et Asher, 2015). En outre, la direction de l'énergie du gouvernement de l'État a ordonné aux administrations de district et à la police d'assurer la sécurité des promoteurs de projets de barrages, preuve que «*l'opinion locale, en particulier quand elle est dissidente, est de plus en plus considérée comme intolérable*» (Thakur et Asher, 2015).

Bien que les barrages au fil de l'eau impliquent à la fois de la violence et des expropriations de terres, ils continuent à bénéficier de financements et de soutiens multilatéraux. Les deux barrages «Hul» de 4,5 MW dans l'Himachal Pradesh, par exemple, ont bénéficié d'un financement au titre du «mécanisme de développement propre», pour réduire les émissions de carbone (CCNUCC, 2012). Pourtant, les communautés autochtones affirment que ces barrages détruiront les terres et les moyens de subsistance des villages locaux et, en 2010, des manifestant-es pacifiques contre les barrages Hul ont été attaqué-es par des représentants de la société chargée du projet avec «des épées et des revolvers» (Sanhati, 2010).

Dans le même État d'Himachal Pradesh, le barrage de 1 000 MW de Karcham-Wangtoo, l'un des plus grands barrages de propriété privée de l'Himalaya, s'est heurté à l'opposition des communautés tribales. En décembre 2006, la police a ouvert le feu sur les manifestant-es et arrêté de nombreux chefs tribaux (Sandhu, 2006).

Dans l'Arunachal Pradesh, un État qui prévoit de construire des barrages hydroélectriques à hauteur d'une puissance de 50 000 MW, la communauté autochtone bouddhiste Monpa a protesté contre l'implantation des barrages de Nyamjang Chhu sur ses terres ancestrales. Bravant l'interdiction des rassemblements publics, la tribu Monpa et des moines bouddhistes ont organisé un rassemblement au monastère de Tawang (Lenin, 2015). La police a arrêté le moine et militant anti-barrage Lama Lobsang Gyatso et, lorsque les manifestants ont demandé sa libération devant le poste de police de Tawang, un moine bouddhiste et un manifestant ont été tués par des tirs policiers, tandis que plusieurs autres ont été blessés (BBC, 2016).

L'implantation de barrages hydroélectriques sur les terres indigènes de l'est de l'Himalaya reproduit les histoires « racialisantes » de la colonisation qui ont sapé la propriété foncière des tribus (Gergan, 2020). Malgré la violence d'État qui entoure l'expropriation des terres pour la construction des barrages, les autorités publiques continuent de vanter les mérites de l'hydroélectricité comme partie intégrante de la transition énergétique « verte » et « durable » du pays. Alors que les barrages ont été positionnés comme la pierre angulaire de la transition de l'Inde vers l'abandon du charbon, le rôle de la violence cautionnée par l'État dans la construction des infrastructures hydroélectriques est omis dans les cadres politiques libéraux de transition juste.

Conclusion

Le Comité interministériel indien sur la transition juste a formulé plusieurs recommandations visant à accélérer la transition du pays vers des infrastructures énergétiques à faible intensité de carbone (2022). Tout en reconnaissant que la sortie du charbon est un objectif à long terme, les recommandations du Comité comprennent la formulation d'une « politique de transition juste » et l'élaboration de « plans de redéveloppement et de réaffectation pour chaque fermeture de mine de charbon, avec une participation et une consultation larges des communautés locales ».

Les cas du développement du charbon et de l'hydroélectricité démontrent que la violence d'État, notamment la violence policière et les arrestations, empêche une « participation » démocratique et significative aux politiques énergétiques en Inde. En effet, les efforts antérieurs visant à impliquer les communautés déplacées dans les processus décisionnels, tels que la loi sur les dispositions des *panchayat* et la loi sur les droits forestiers, sont souvent contournés par les industries extractives et les autorités de l'État.

Il n'est pas surprenant que les cadres politiques actuels de l'Inde en matière de transition juste ne fassent aucune référence à la violence policière, aux arrestations, aux intimidations ou aux exécutions extrajudiciaires. Or, pour que les transitions énergétiques soient réellement justes, les antécédents de violence de l'État dans les industries des combustibles fossiles et à faible émission de carbone doivent être reconnus et réparés plutôt qu'être déniés.

Au minimum, la recherche et les politiques en matière de transition juste devraient inclure des enquêtes indépendantes sur les violences policières, y compris la complicité de hauts fonctionnaires, afin de rendre compte et d'indemniser les ménages qui ont perdu des membres de leur famille, des terres et des moyens de subsistance au nom de précédentes transitions énergétiques violentes, comme dans le cas de l'exploitation du charbon dans les zones tribales et des centrales électriques au charbon dans les zones côtières.

Il devrait en outre y avoir des conséquences, y compris en matière de responsabilité pénale, pour les officiers de police qui se livrent à des violences pour imposer des infrastructures énergétiques et criminaliser l'opposition aux projets. Les politiques de transition juste devraient inclure des dispositions prévoyant un médiateur permanent chargé de statuer sur les litiges en matière de police et de droits civils. En l'absence de politiques visant à réparer les violences passées et à tenir les policiers responsables de la criminalisation du droit à la dissidence, les politiques de transition juste pourraient constituer un nouveau dispositif de légitimation de l'expropriation des terres et des moyens de subsistance des *Adivasis* et des communautés marginalisées.

Contrairement au modèle de transition juste qui se concentre sur les préceptes libéraux d'inclusion et de participation, il est nécessaire d'analyser l'écologie politique de l'extraction d'énergie d'une manière qui soit attentive à la violence cautionnée par l'État et qui vise

« *l'abolition des systèmes qui produisent ces préjudices* » (Sultana, 2021). Si les politiques de transition ne tiennent pas compte des injustices historiques liées à la violence de l'État et à l'expropriation des terres dans le contexte des transitions énergétiques liées aux combustibles fossiles et aux énergies à faible teneur en carbone, les transitions énergétiques du 21^e siècle risquent de reproduire des modèles antérieurs de développement extractif qui ne sont ni durables, ni justes.

Traduction de l'anglais : Apolline Moncousin

Bibliographie

- Appel H., Mason A. et Watts M. (2015), « Subterranean estates: Life worlds of oil and gas », Ithaca NY, *Cornell University Press*.
- Asher M. et Bhandari P. (2021), « Mitigation or myth? Impacts of hydropower development and compensatory afforestation on forest ecosystems in the high Himalayas », *Land Use Policy*, 100.
- Athrady A. (2023), « 30 major hydro power projects coming up in Himalayan belt states », *The Deccan Herald*, 3 février.
- Baviskar A. (2001), « Written on the body, written on the land: Violence and environment struggles in Central India », dans N. Peluso et M. Watts (dir.), *Violent environments*, Ithaca NY, Cornell University Press.
- Baviskar A. (2015 [1995]), *In the belly of the river: Tribal conflicts over development in the Narmada valley*, Oxford, *Oxford University Press*.
- BBC (2016), « Two killed in India border town police firing », 3 mai.
- Benjaminsen T.A. et Svarstad H. (2009) « Qu'est-ce que la « political ecology » ? », *Natures Sciences Sociétés*, vol.17, n° 1.
- Bhushan C., Bannerjee S. et Agarwal S. (2021), « Just transition in coal: A perspective from Jharkhand », *Economic and Political Weekly*, 56.
- Bondla D. et Rao N. (2010), « Resistance against Polavaram », *Economic and Political Weekly*, 45.
- Chandran R. (2017), « Activists vow not to give up fight against evictions as India's biggest dam opened », *Reuters*, 18 septembre.
- Chhotray V. (2022), « Extractive regimes in the coal heartlands of India: Difficult questions for a just energy transition », dans P. Kashwan (dir.), *Climate justice in India*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Choubey K. (2020), « Forest governance, tribal rights and state: A study of third layer of federal structure in India », dans R. Saxena (dir.), *New dimensions of federal discourse in India*, Abingdon, Routledge.
- Comité interministériel sur la transition juste (2022), Report of the inter-ministerial committee on just transition from coal, « Under sustainable growth pillar of India-US strategic clean energy partnership », *NITI Aayog*, 11 septembre.
- Damodaran V. et Padel F. (2018), « Investment-induced displacement in Central India: A study in extractive capitalism », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, 38 (2).
- Doshi S. (2017), « Embodied urban political ecology: Five propositions », *Area*, 49 (1).
- Down to Earth (2015), *Why Polavaram is a pointless project*, 15 mai.

- D'Souza D. (2002), « The Narmada dammed : An inquiry into the politics of development », Westminster, *Penguin*.
- Economic Times* (2022), « Chhattisgarh : Tree cutting for coal mine starts in biodiversity-rich Hasdeo amid protest ; 10 people detained », 27 septembre.
- Edwards G. (2019), « Coal and climate change », *WIREs Climate Change*, 10 (5).
- Gergan M. (2020), « Disastrous hydropower, uneven regional development, and decolonization in India's Eastern Himalayan borderlands », *Political Geography*, 80.
- Ghosh D. (2021), « The bones of our mother: Adivasi dispossession in India », dans A. McGrath et L. Russel (dir.), *The Routledge companion to global indigenous history*, Abingdon, Routledge.
- Global Energy Monitor (2022), *Why India's new coal mines won't solve its power crisis*, octobre.
- Global Energy Monitor (2023), *Fatalities at anti-coal protests*.
- Goldman M. (2008), *Imperial nature: The World Bank and struggles for social justice in the age of globalization*, New Haven, Yale University Press.
- Gupta P. et Roy-Chowdhury A. (2017), « Harnessing Gram Sabhas to challenge state profligacy in Chhattisgarh », *Economic and Political Weekly*, 52.
- Hansdak I. (2011), « India: The story of Sister Valsa John (1958-2011) », *South Asia Citizens Web*.
- Huber M. (2015), « Energy and social power: From political ecology to the ecology of politics », dans T. Perreault, G. Bridge et J. McCarthy (dir.), *The Routledge handbook of political ecology*, Abingdon, Routledge.
- International Energy Agency (2021), *Hydropower special market report analysis and forecast to 2030*, International Energy Agency.
- Jahnavi K. et Satpathy S. (2022), « "Our wetland is our mother, you cannot take her away from us": Reconstructing the political space of reclaiming a coastal wetland in Sompeta, Andhra Pradesh, India », *Environmental Sociology*, 8 (2).
- Jai S. (2022), « Coal ministry to have a "just transition" division ; WB to provide \$1.1 mn », *Business Standard*, juin.
- Kikon D. (2019), *Living with coal and oil : Resource politics and militarization in Northeast India*, Washington, University of Washington Press.
- Kiro S. (2018), « Anti-mining activist murdered in Ranchi », *The Wire*, 8 juin.
- Kohli K. (2018), « An unresolved legal question about forest rights », *Human Rights Law Journal*, 9 avril.
- Kohli K. et Menon M. (2016), « The tactics of persuasion : Environmental negotiations over a corporate coal project in coastal India », *Energy Policy*, 99.
- Kumar M. (2021), « Disassembling coal: Finance capital, environmental law, and the right to information in South India », *Antipode*, 53 (4).
- Lahiri-Dutt K. (dir.) (2014), « The coal nation: Histories, politics, and ecologies of coal in India », Abingdon, *Routledge*.
- Lahiri-Dutt K. (2023), « Framing a gender transformative post-coal future for just transition: A feminist manifesto », *Energy Research & Social Science*, 100.
- Lahiri-Dutt K., Krishnan R. et Ahmad N. (2012), « Land acquisition and dispossession: Private coal companies in Jharkhand », *Economic and Political Weekly*, 47.
- Land Conflict Watch. (2016), *Polavaram project to displace over 1 lakh people in Andhra Pradesh*, 2 mai.
- Le Billon P. (2021), « Crisis conservation and green extraction: Biodiversity offsets as spaces of double exception », *Journal of Political Ecology*, 28 (1).
- Lenin J. (2015), « Indigenous tribe opposes hydropower projects in the Tawang basin », *The Guardian*, 22 août.

- Middleton B.R. (2015), « Jahát Jat'totòdom: Toward an indigenous political ecology », dans R. Bryant (dir.), *The international handbook of political ecology*, Elgar.
- Ministère indien du charbon (2020), « Unleashing coal: New hopes for Atmanirbhar Bharat », *Government of India*, 11 juin.
- Ministère indien des affaires tribales (2014), « Report of the high level committee on socio-economic, health, and educational status of tribal communities of India », *Government of India*.
- Naidu T. (2021), « Leaders of left parties, tribal bodies put under house arrest in East Godavari », *The Hindu*, 5 juillet.
- Oskarsson P. et Chhotray V. (2021), « Preparing for a just transition away from coal: Proposal for a closed coalfield land rights and restitution act », *Economic and Political Weekly*, 56 (32).
- Oskarsson P., Lahiri-Dutt K. et Wennstrom P. (2019), « From incremental dispossession to a cumulative land grab: Understanding territorial transformation in India's North Karanpura coalfield », *Development and Change*, 50 (6).
- Oskarsson P., Nielsen K., Lahiri-Dutt K. et Roy B. (2021), « India's new coal geography: Coastal transformations, imported fuel and statebusiness collaboration in the transition to more fossil fuel energy », *Energy Research & Social Science*, 73.
- Padel F. (2014), « Foreword », dans R. Umamaheshwari (dir.), *When Godavari comes: People's history of a river*, Delhi, Aakar Books.
- Peet R., Robbins P. et Watts M. (2011), *Global political ecologies*, Abingdon, Routledge.
- Peluso N. et Watts M. (dir.) (2001), *Violent environments*, Ithaca Cornell University Press.
- Pulido L. (2017), « Geographies of race and ethnicity II: Environmental racism, racial capitalism and state-sanctioned violence », *Progress in Human Geography*, 41 (4).
- Ranganathan M. (2022), « Towards a political ecology of caste and the city », *Journal of Urban Technology*, 29 (1).
- Rao P. (2006), « Nature of opposition to Polavaram project », *Economic and Political Weekly*, 41.
- Roy B. et Martinez-Alier J. (2019), « Environmental justice movements in India: An analysis of the multiple manifestations of violence », *Ecology, Economy and Society*, 2.
- Roy B. et Schaffartzik A. (2021), « Talk renewables, walk coal: The paradox of India's energy transition », *Ecological Economics*, 180.
- Sandhu K. (2006), « Tribal leaders sent into judicial custody », *The Tribune*, 11 décembre.
- Sanhati (2010), *Himachal Pradesh – Contractors attack leaders protesting against Hul Hydro Project*, 15 février.
- Sovacool B.K., Elizabeth Bell S., Daggett C., Labuski C., Lennon M., Naylor L., Klinger J., Leonard K. et Firestone J. (2023), « Pluralizing energy justice: Incorporating feminist, anti-racist, indigenous, and postcolonial perspectives », *Energy Research & Social Science*, 97.
- Sravan C. et Mishra P. (2023), « When national defence meets decarbonization: Arming India's just transition with military assistance », *Energy Research & Social Science*, 98.
- Sultana F. (2021), « Political ecology II: Conjunctures, crises, and critical publics », *Progress in Human Geography*, 45 (6).
- Swamy S. (2018), « Does raising questions on the rights of Adivasis make me a "Deshdrohi" », *The Wire*, 31 juillet.
- Talukdar R. (2018), « Sparking a debate on coal: Case study on the Indian government's crackdown on Greenpeace », *Cosmopolitan Civil Societies: An Interdisciplinary Journal*, 10 (1).

- Talukdar R. et Pillai P. (2022), « Countering the coal curse through community rights: Stopping coal-extraction through forest rights in Singrauli, Central India », *Journal of Australian Political Economy*, 89.
- Temper L., Avila S., Del Bene D., Gobby J., Kosoy N., Le Billon P., Martinez-Alier J., Perkins P., Roy B., Scheidel A. et Walter M. (2020), « Movements shaping climate futures: A systematic mapping of protests against fossil fuel and low-carbon energy projects », *Environmental Research Letters*, 15 (12).
- Thakur K. et Asher M. (2015), « A Himalayan sell out », *Down to Earth*, 7 juin.
- Times of India* (2012), *Dharmana faces Sompeta agitators wrath*, 12 octobre.
- Umamaheshwari R. (2014), « When Godavari comes: People's history of a river », Delhi, *Aakar Books*.
- Vaishnav S., et Baka J. (2022), « Unruly mountains: Hydropower assemblages and geological surprises in the Indian Himalayas », *Environment and Planning E: Nature and Space*, 5 (3).
- Valdivia G. (2018), « "Wagering life" in the petro-city: Embodied ecologies of oil flow, capitalism, and justice in Esmeraldas, Ecuador », *Annals of the American Association of Geographers*, 108 (2).
- Watts M. (2005), « Righteous oil? Human rights, the oil complex, and corporate social responsibility », *Annual Review of Environment and Resources*, 30 (1).
- Whitehead J. (2010), *Development and dispossession in the Narmada valley*, Chennai, Pearson India.
- Whyte K. (2020), « Too late for indigenous climate justice: Ecological and relational tipping points », *WIREs Climate Change*, 11 (1).
- Xaxa V. (2022), « Tribal development in fifth schedule areas: Affirmative action or unequal exchange? », dans A. Xaxa et G. Devy (dir.), *Being Adivasi: Existence, entitlements, exclusion*, New York, Vintage.